

n° 42 – juin 2024



Retrouvez
toutes les données
sur le **Caf.fr**

Prochaine parution
septembre 2024

Les Caisses d'allocations familiales (Caf) ont versé 2,91 milliards d'euros de revenu de solidarité active (RSA) au titre du 1^{er} trimestre 2024, en baisse de 0,6 % par rapport au 1^{er} trimestre 2023. Ce léger recul s'explique par la diminution continue depuis début 2021 du nombre de bénéficiaires du RSA, non compensée par la progression du montant moyen versé.

Découvrez le **Zoom** de ce trimestre consacré aux bénéficiaires du RSA percevant la prime d'activité en **page 6**.

1,81
million



**Nombre de foyers
bénéficiaires** du RSA
(- 1,8 % en un an)
3,60 millions de personnes
couvertes par la prestation
(- 2,1 % en un an)

2,91
milliards



Dépenses de RSA au titre
du trimestre de droit
(- 0,6 % en un an)

535
euros



Montant moyen mensuel
de RSA versé par foyer
(+ 1,2 % en un an)

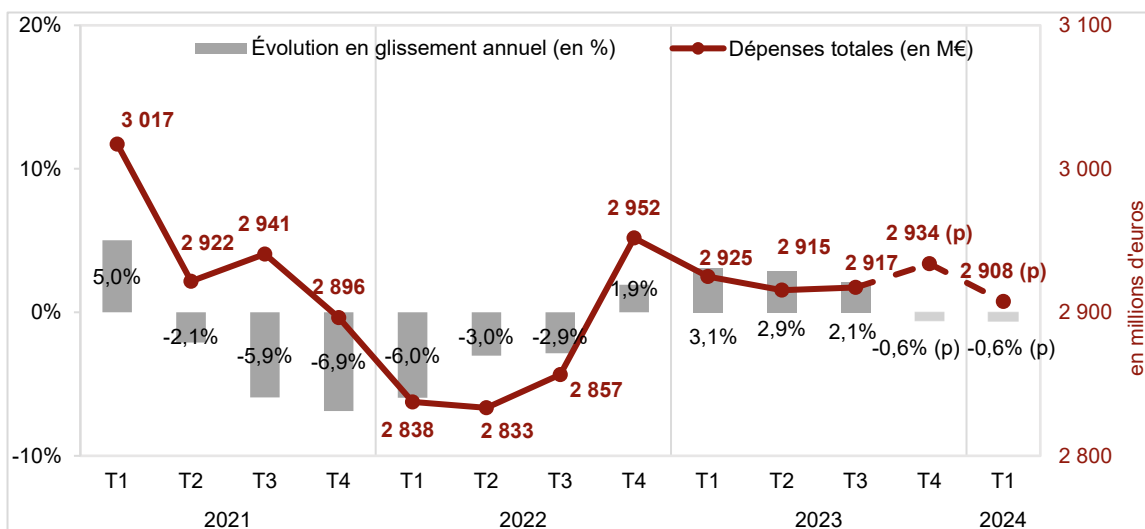
Les montants de revenu de solidarité active (RSA) versés au titre des droits du 1^{er} trimestre 2024 sont estimés à 2,91 milliards d'euros, en baisse de 0,6 % par rapport au même trimestre de l'année précédente (évolution en « glissement annuel », [graphique 1](#)). En cumul sur un an, le montant de RSA atteint 11,67 milliards d'euros.

Au 1^{er} trimestre 2024, on estime qu'1,81 million de foyers bénéficient du RSA, en diminution de 1,8 % par rapport au 1^{er} trimestre 2023 ([graphique 2](#)). Cette évolution conforte la baisse continue du nombre de bénéficiaires du RSA depuis le début de l'année 2021.

En comptabilisant les conjoints, les enfants et autres personnes à charge dans le foyer, près de 3,60 millions de personnes sont couvertes par le RSA au 1^{er} trimestre 2024.

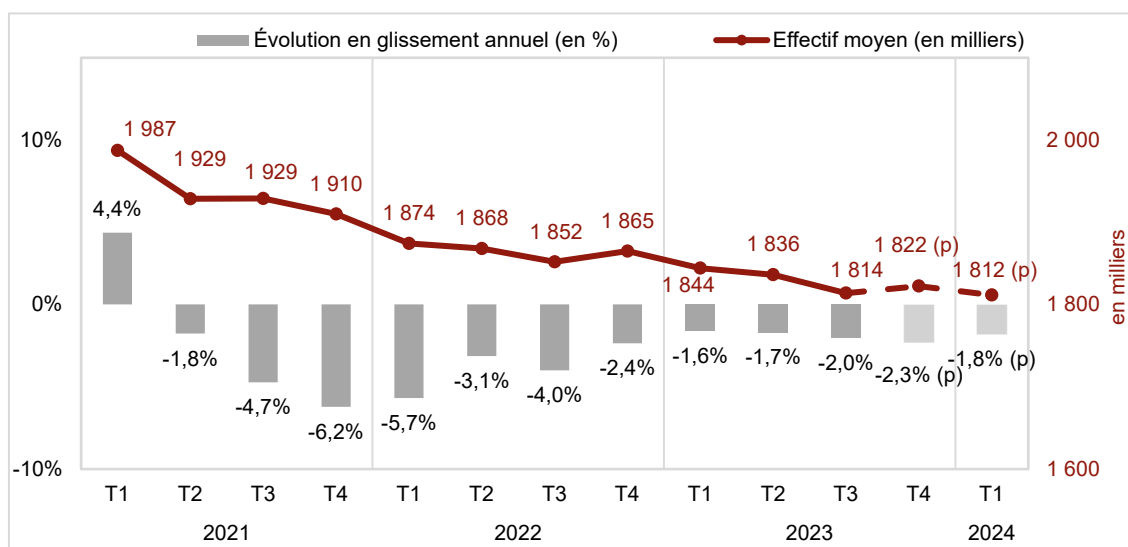
Le montant mensuel moyen par foyer est estimé à 535 euros au 1^{er} trimestre 2024, soit six euros de plus qu'au 1^{er} trimestre 2023 (+ 1,2 %, [graphique 3](#)).

Graphique 1 – Dépenses de RSA au titre du trimestre de droit



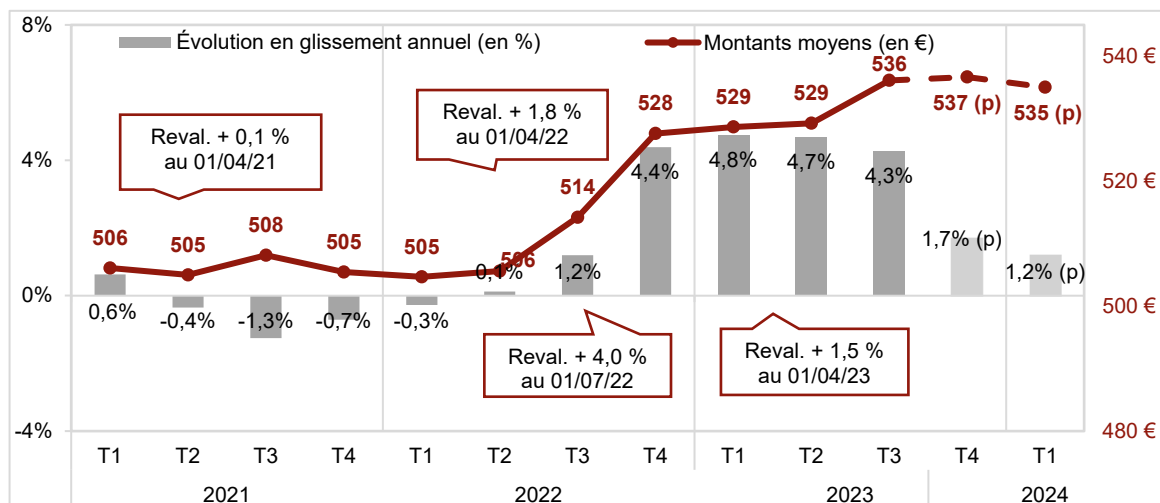
Note de lecture :
Les dépenses de RSA passent de 3 017 à 2 838 millions d'euros entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 1^{er} trimestre 2022, correspondant à une évolution en glissement annuel de -6,0 %.

Graphique 2 – Nombre de foyers bénéficiaires du RSA en moyenne sur le trimestre



Note de lecture :
Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA passe de 1 987 à 1 874 milliers entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 1^{er} trimestre 2022, correspondant à une évolution en glissement annuel de -5,7 %.

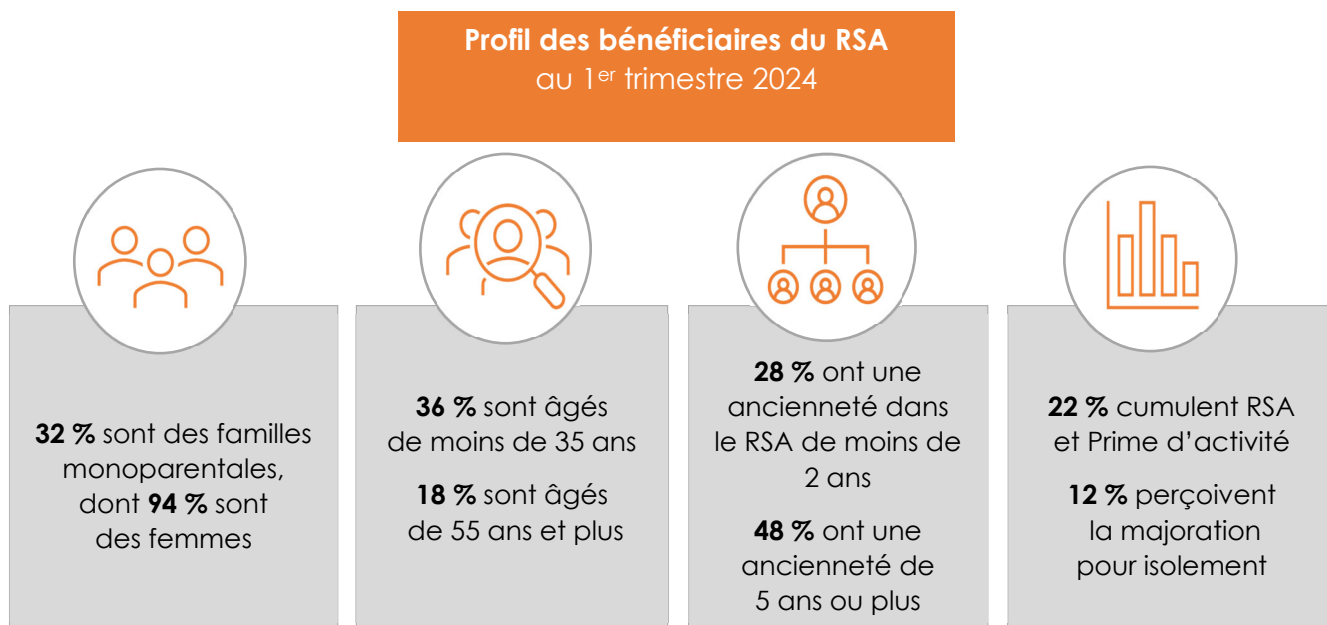
Graphique 3 – Montant mensuel de RSA versé en moyenne sur le trimestre



Note de lecture :
Le montant moyen de RSA versé passe de 506 à 505 euros entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 1^{er} trimestre 2022, correspondant à une évolution en glissement annuel de -0,3 %.

Depuis le début de l'année 2021, le nombre de bénéficiaires du RSA est en baisse régulière, qui s'est cependant ralentie depuis le début 2023.

Après une diminution en 2021, les dépenses ont augmenté en 2022 sous l'effet des deux revalorisations intervenues pour compenser l'inflation. Elles sont globalement stables depuis le début de l'année 2023.



Le recul du nombre de bénéficiaires du RSA entre le 1^{er} trimestre 2023 et le 1^{er} trimestre 2024 concerne l'ensemble des **configurations familiales** (tableau 1). Toutefois, le nombre de couples, avec ou sans enfant(s) à charge, diminue de façon plus marquée (- 5,5 % contre - 1,8 % pour l'ensemble des bénéficiaires), confirmant la tendance observée depuis 2021 (graphique 4). Les couples avec enfant(s), ayant des montants moyens de RSA nettement supérieurs à l'ensemble (676 euros contre 535 euros), représentent la catégorie qui contribue le plus à la baisse des dépenses (0,4 point sur 0,6 % de diminution). Les personnes seules et sans enfant bénéficiaires du RSA connaissent une baisse moins importante que l'ensemble (- 1,1 % sur un an), et ce depuis plusieurs années.

La baisse des dépenses de RSA est la plus forte pour les bénéficiaires les plus jeunes (moins de 25 ans), en recul de 2,7 % sur un an (contre - 0,6 % pour l'ensemble), suivis de ceux âgés de 45 à 54 ans (-1,7 %) et des 25-34 ans (- 1,2 %). Ces deux dernières **tranches d'âge** contribuent le plus à la baisse des dépenses (pour respectivement 0,3 et 0,4 point). À l'inverse, le nombre de bénéficiaires âgés de 35 à 44 ans et de 55 ans et plus diminue moins (respectivement - 0,4 % et - 0,8 %), et ces tranches d'âge ont une contribution légèrement positive à l'évolution des dépenses. Enfin, les bénéficiaires les plus âgés sont la seule catégorie dont les effectifs tendent à augmenter sur les dernières années (graphique 5).

Tableau 1 – Bénéficiaires, dépenses et montants moyens de RSA estimés au 1^{er} trimestre 2024, selon les caractéristiques des foyers

Estimations
au 1^{er} trimestre 2024

	Bénéficiaires (moyenne trimestrielle)				Montants moyens		Dépenses (total trimestriel)		
	Bénéficiaires (en milliers)	Part (en %)	Évolution annuelle (en %)	Évolution trimestrielle (en %)	Montants moyens (en €)	Évolution annuelle (en %)	Dépenses (en M€)	Évolution annuelle (en %)	Contribution à la croissance ⁽³⁾ (en point)
Ensemble	1 812	100,0	-1,8	-0,6	535	1,2	2 908	-0,6	-0,6
France métropolitaine	1 616	89,2	-1,7	-0,5	533	1,2	2 585	-0,5	-0,5
Départements d'outre-mer	195	10,8	-2,0	-1,3	550	1,0	322	-1,1	-0,1
Configuration familiale⁽¹⁾ et sexe									
Hommes seuls	672	37,1	-1,0	0,6	501	1,4	1 010	0,3	0,1
Femmes seules	348	19,2	-1,2	-0,4	468	1,3	489	0,1	0,0
Personnes seules avec enfant(s)	587	32,4	-1,6	-1,6	572	1,1	1 007	-0,5	-0,2
Couples sans enfant	43	2,4	-5,5	-0,6	582	1,6	75	-4,0	-0,1
Couples avec enfant(s)	161	8,9	-5,5	-2,4	676	1,8	327	-3,7	-0,4
Âge du responsable dossier									
<25 ans	74	4,1	-3,3	-1,6	627	0,6	139	-2,7	-0,1
25-34 ans	576	31,8	-2,4	-0,7	536	1,2	926	-1,2	-0,4
35-44 ans	470	25,9	-0,4	-0,5	540	1,3	761	0,9	0,2
45-54 ans	364	20,1	-3,0	-0,9	538	1,3	588	-1,7	-0,3
≥ 55 ans	328	18,1	-0,8	0,2	502	1,2	494	0,3	0,1
Ancienneté⁽²⁾ dans la prestation									
< 1 an	327	18,1	-1,3	1,4	524	1,7	515	0,3	0,1
1-2 ans	193	10,7	6,1	0,9	519	1,0	301	7,1	0,7
2-5 ans	420	23,2	-13,7	-4,1	523	1,7	658	-12,2	-3,1
5-10 ans	440	24,3	4,1	0,1	535	0,4	706	4,5	1,0
≥ 10 ans	431	23,8	2,4	0,2	562	0,7	727	3,1	0,7
Prestation perçue									
■ dont RSA jeune	0,61	0,0	12,0	2,1	447	0,8	0,8	12,9	0,0
■ dont majoration pour isolement	213	11,8	-1,7	-1,2	633	1,1	405	-0,6	-0,1
■ dont cumul RSA/prime d'activité	402	22,2	-1,5	-3,5	420	2,8	507	1,3	0,2

Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER. **Champ :** Caf - France entière.

(1) La notion d'enfant est définie ici comme la présence d'un enfant ou d'une autre personne à charge au sens du RSA.

(2) L'ancienneté dans le dispositif correspond à la date de demande à l'origine du RSA versable (il s'agit de la demande de RSA la plus récente).

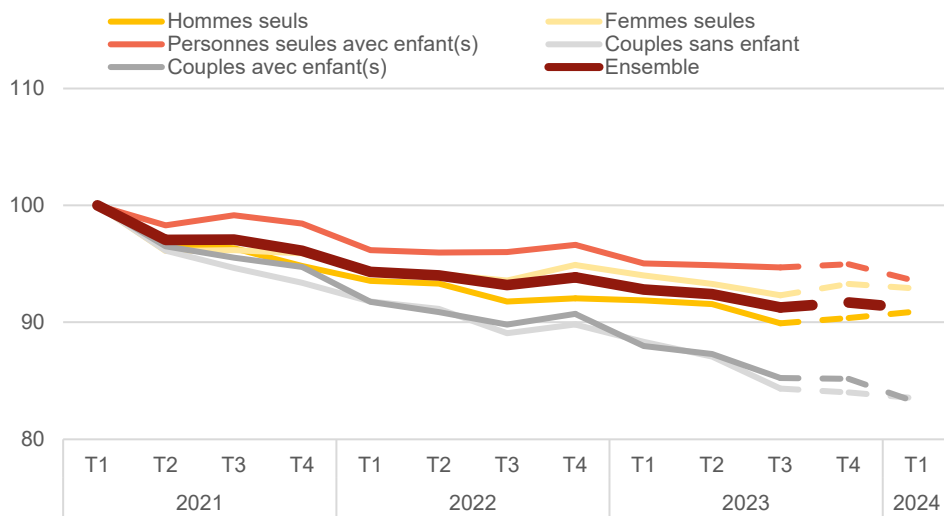
(3) Les dépenses de RSA diminuent de 0,6 % entre le 1^{er} trimestre 2023 et le 1^{er} trimestre 2024 : les dépenses relatives à la métropole contribuent à hauteur de 0,5 point à cette baisse et celles des Dom à hauteur de 0,1 point.

La diminution des dépenses du RSA ne concerne que les bénéficiaires ayant une **ancienneté dans le dispositif** comprise entre 2 et 5 ans (- 12,2 % sur un an). Les effectifs de cette catégorie, qui concerne plus de 23 % des bénéficiaires, baissent fortement (- 13,7 % sur un an) et contribuent le plus à la baisse des dépenses (pour 3,1 points). À l'opposé, les bénéficiaires percevant le RSA depuis 1 à 2 ans, dont le nombre augmente de 6,1 % sur un an, contribuent à la hausse aux dépenses (0,7 point).

Les anciennetés de plus de 5 ans, qui représentent près de la moitié des bénéficiaires, sont les seules tranches d'âges pour lesquelles les effectifs sont en hausse depuis 2021 ([graphique 6](#)).

Enfin, les bénéficiaires cumulant RSA et prime d'activité se démarquent par la forte hausse de leur montant moyen versé (+ 2,8 % entre le 1^{er} trimestre 2023 et le 1^{er} trimestre 2024 contre + 1,2 % pour l'ensemble).

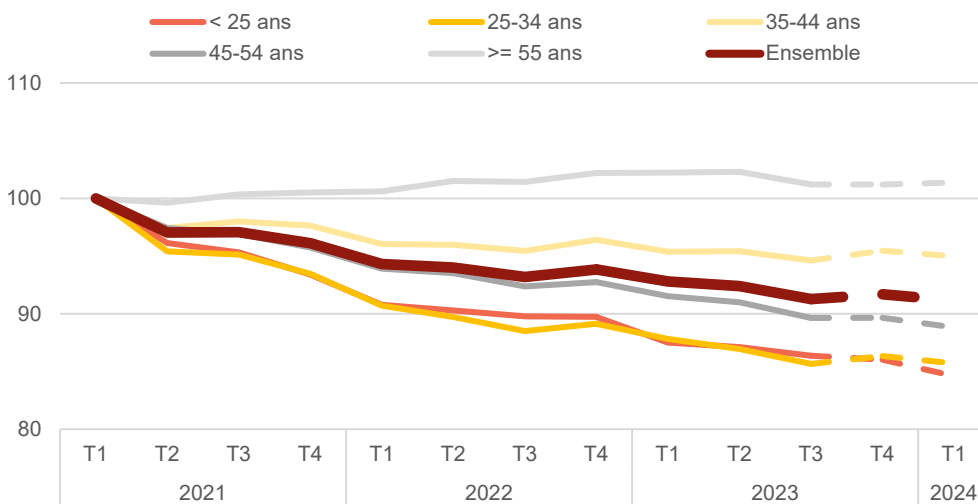
Graphique 4 – Évolution des foyers bénéficiaires du RSA selon leur configuration familiale



Base 100 : 1^{er} trimestre 2021

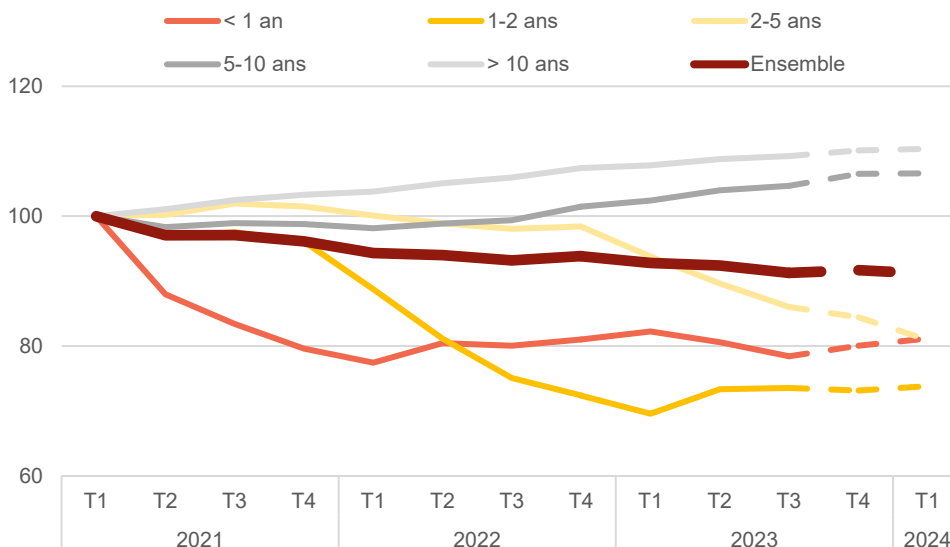
Note de lecture :
Le nombre de bénéficiaires du RSA diminue entre le 1^{er} trimestre 2021 et le 1^{er} trimestre 2022, passant d'un indice 100 à 94,3, correspondant à une évolution en glissement annuel de -5,7%.

Graphique 5 – Évolution des foyers bénéficiaires du RSA selon l'âge du responsable du dossier



Base 100 : 1^{er} trimestre 2021

Graphique 6 – Évolution des foyers bénéficiaires du RSA selon leur ancienneté dans le dispositif



Base 100 : 1^{er} trimestre 2021

(p) T4 2023 et T1 2024 : données provisoires (estimations). **Source** : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER.
Champ : Caf – France entière ; ce champ représentait 98,5 % des dépenses et 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.
Base 100 : 1^{er} trimestre 2021.

Zoom sur les bénéficiaires cumulant RSA et prime d'activité



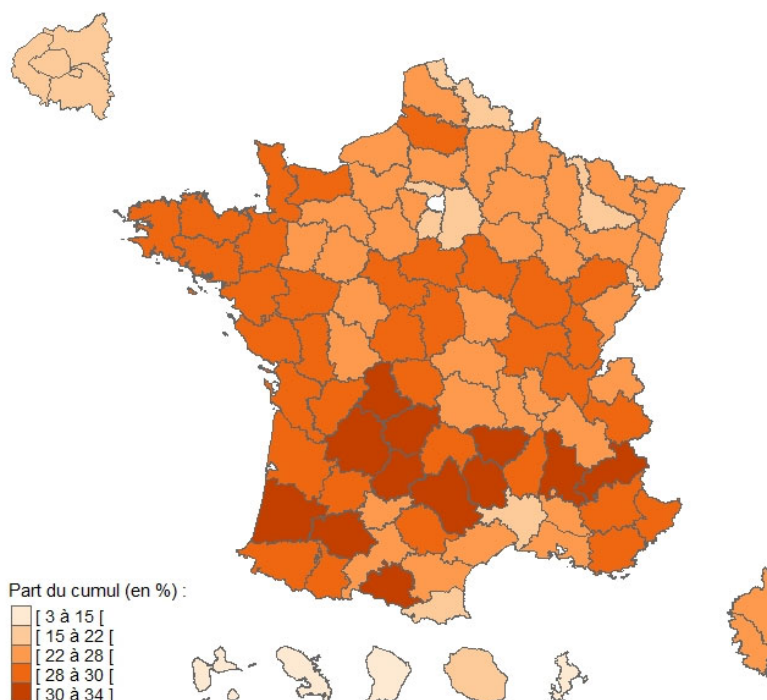
Lorsqu'ils ont une activité professionnelle, les bénéficiaires du RSA peuvent aussi, sous certaines conditions, percevoir la prime d'activité. La Caf calcule alors automatiquement les droits à prime d'activité des bénéficiaires du RSA en cas de reprise d'activité. Au 3^{ème} trimestre 2023, environ 400 000 foyers cumulent RSA et prime d'activité, ce qui représente 22,1 % des bénéficiaires du RSA. Ils perçoivent des montants de prestations inférieurs en moyenne à ceux de l'ensemble des bénéficiaires : 421 euros de RSA (contre 536 euros pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA) et 181 euros de prime d'activité (contre 187 euros pour l'ensemble des bénéficiaires de la prime d'activité).

La part des bénéficiaires du RSA percevant aussi la prime d'activité diffère selon les départements ([carte](#)). Elle est beaucoup plus élevée dans les départements de la Lozère (33,7 %), des Hautes-Alpes (33,4 %), et de la Corrèze (31,7 %). Elle est en revanche beaucoup moins importante dans les départements d'Outre-mer (3,9 % à Mayotte, 9,1 % en Guyane, 11,7 % en Guadeloupe, 14,8 % en Martinique).

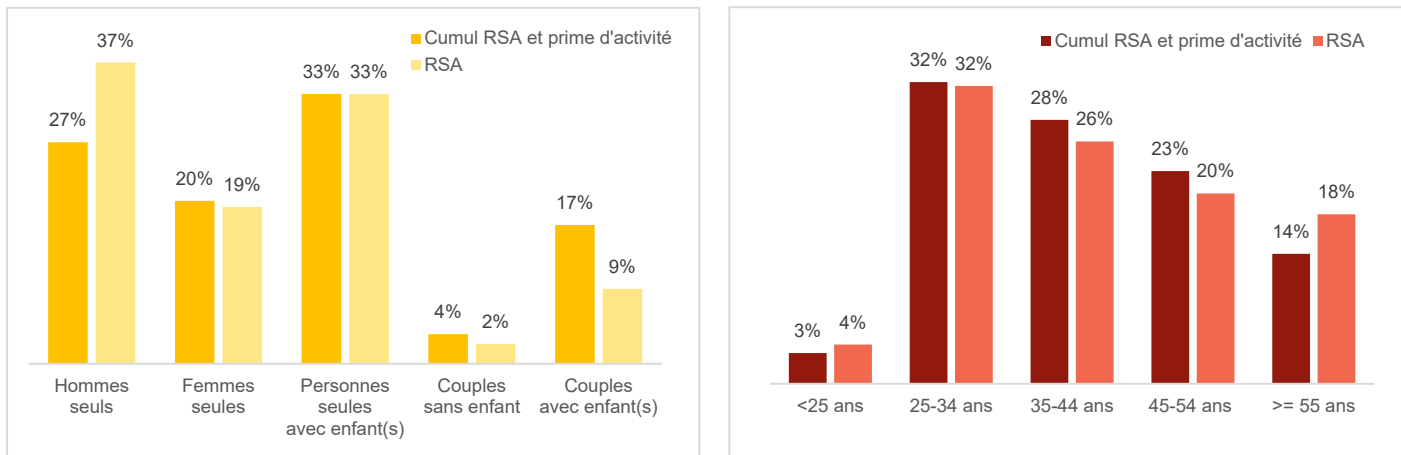
Les bénéficiaires cumulant le RSA et la prime d'activité se distinguent de l'ensemble des bénéficiaires du RSA par leurs configurations familiales et leur âge ([graphique 1](#)). Ils se composent pour 27 % d'hommes seuls (contre 37 % pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA). De plus, la part des couples en cumul est plus importante (21 % contre 11 % pour l'ensemble), être en couple augmentant la probabilité d'avoir au moins un revenu d'activité dans le foyer. Concernant l'âge du responsable du dossier, les bénéficiaires âgés de 55 ans ou plus sont en proportion moins nombreux parmi la population cumulant les deux prestations (14 % contre 18 %).

Enfin, les bénéficiaires qui perçoivent la prime d'activité et le RSA progressent depuis 2021 avec une dynamique proche de celle des bénéficiaires de la prime d'activité ([graphique 2](#)).

Carte – Part des bénéficiaires du RSA cumulant RSA et prime d'activité, au 3^{ème} trimestre 2023 (en %)



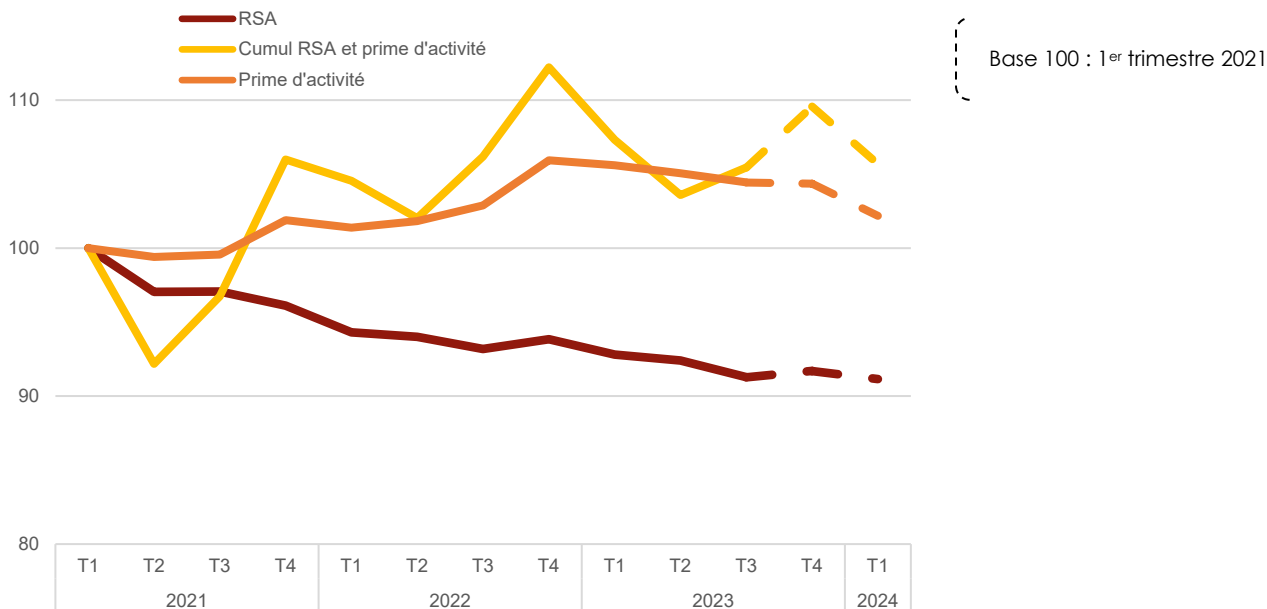
Graphiques 1 – Part des foyers bénéficiaires du RSA selon leur configuration familiale et leur âge, au 3^{ème} trimestre 2023 (en %)



Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).

Champ : Caf – France entière ; ce champ représentait 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2023.

Graphique 2 – Évolution du nombre de foyers bénéficiaires du RSA, de la prime d'activité et cumulant les deux prestations



(p) T4 2023 et T1 2024 : données provisoires (estimations). Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER. Champ : Caf – France entière ; ce champ représentait 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2023. Base 100 : 1^{er} trimestre 2021.

SOURCE ET MÉTHODOLOGIE



Présentation du RSA

Le RSA est un minimum social, attribué aux personnes sans ressource ou dont les ressources ne sont pas suffisantes pour garantir un revenu minimal. Il est attribué aux personnes âgées de 25 ans et plus, ou de moins de 25 ans si elles sont en situation d'isolement avec un enfant à charge ou à naître, ou si elles ont exercé une activité de 3 214 heures au cours des trois ans précédant la demande (RSA jeunes).

Cette prestation est versée mensuellement en fonction des ressources du foyer (revenus d'activité, prestations familiales...) et de sa composition familiale. Il repose sur un calcul trimestriel : tous les trois mois, les allocataires remplissent une déclaration trimestrielle de ressources (DTR) qui permet le calcul du droit du trimestre suivant. Le montant du RSA est majoré pour les foyers composés d'une personne vivant seule avec enfant(s) à charge ou à naître pour une durée de 12 mois ou jusqu'aux 3 ans du plus jeune enfant.

Il est versé par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les données présentées ici concernent uniquement le champ des Caf (représentant environ 98,5 % des dépenses et 98,6 % des bénéficiaires tous régimes en 2023).



Source et méthode d'estimation

Les données statistiques concernant le RSA sont considérées comme définitives 6 mois après la fin du mois de droit étudié, afin de tenir compte des actualisations tardives de dossiers. Pour assurer un suivi conjoncturel de la prestation, des chiffres provisoires sont estimés pour chacun des mois du dernier trimestre t (janvier, février et mars 2024) et pour le dernier mois du trimestre $t-1$ (décembre 2023), à partir des données mensuelles issues des fichiers statistiques extraits 2 mois après la fin du mois étudié (fichiers Allstat FR2) et des données définitives (fichiers Allstat FR6) observées sur les mois précédents.

La méthode utilisée pour estimer le nombre de foyers bénéficiaires et les dépenses de RSA d'un mois manquant m consiste à se baser sur les données définitives du mois $m-12$ (mois de référence) auxquelles est ajoutée la différence observée entre les données du fichier Allstat FR2 du mois m et celles du mois de référence.

Exemple pour un des mois de référence :

Données estimées mars 2024 = Données FR6 mars 2023 + (Données FR2 mars 2024 – Données FR2 mars 2023)

Cette méthode est appliquée à l'ensemble des indicateurs suivis (sous la référence « données provisoires » marquée par (p)).



Indicateurs suivis

- **Le nombre de foyers bénéficiaires (ou d'allocataires) du RSA** correspond au nombre moyen de foyers bénéficiaires observé sur un trimestre¹. La notion de foyer est celle retenue par la Caf pour le calcul des droits au RSA et couvre le responsable du dossier, son conjoint éventuel, les enfants (qui peuvent avoir jusqu'à 25 ans) ou tout autre personne à charge au sens de cette allocation.
- **Le suivi des montants versés** porte sur les dépenses « en mois de droit »² (issues des fichiers statistiques observés avec six mois de recul). Les dépenses en mois de droit correspondent aux dépenses versées au titre des mois considérés du trimestre et intègrent les ajustements tardifs de situations (liés aux retards dans le renvoi d'une déclaration de ressources, aux retards de gestion, à la résorption du stock...), en repositionnant les régularisations intervenues après le mois de droit sur le mois concerné.
- **L'ancienneté dans le dispositif du RSA** correspond à l'ancienneté des foyers dans le dispositif à la date du droit. Elle est mesurée à partir de la date d'ouverture à l'origine du droit (date la plus récente), sachant que les foyers peuvent connaître des périodes d'interruption de leur droit (non droit ou suspension de leur versement) si les conditions d'ouverture de droit ne sont pas remplies. Par exemple, en cas d'absence de contrat d'engagement réciproque en cours connu, le droit au RSA est interrompu pendant 4 mois.

- (1) Et non plus au nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre (cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré), comme dans les publications précédentes (jusqu'au n°38).
- (2) Et ne tiennent plus compte du suivi en parallèle des dépenses comptables comme dans les publications précédentes (jusqu'au n°38).